

« Entrée dans l'écrit pour la réussite scolaire et la lutte contre les inégalités »

SAMEDI 4 DECEMBRE 2021 à SAINT AVERTIN 9h



Christophe JOIGNEAUX

Maitre de conférence en sciences de l'Éducation à l'UPEC (Université de ParisEst Créteil), formateur à l'INSPE de Créteil.

Ses travaux portent sur l'évolution des missions dévolues à l'école maternelle, notamment par l'étude de ses orientations et programmes successifs depuis sa seconde création, en 1881.

Cette mise en perspective historique permet de mieux cerner comment la pluralité de ces missions et les tensions pédagogiques qui en résultent peuvent avoir des effets inégalitaires quand, dans le même temps, les enseignantes et enseignants sont privés des moyens d'y faire face.



INE OFFENSIVE PROFESSIONNELLE POUR L'ECOLE EN INDRE ET LOIRE



LE PARI DE L'AVENIR LE PARI DE L'INTELLIGENCE

FACE AUX REFORMES DU MINISTRE BLANQUER LA FSU-SNUipp PROPOSE UNE DEMARCHE PLURIELLE DE LA DEFENSE DES PERSONNELS AUX QUESTIONS DE METIER!

La FSU-SNUipp est porteur d'un projet de transformation de la société et de l'école, elle interroge sans cesse ce dernier par des allers retours avec les enseignants des écoles.

La défense des personnels n'est jamais dissociée de l'analyse des leviers permettant la transformation de l'école pour une meilleure réussite des élèves, référence constante du syndicat.

Pour les personnels, l'exigence d'équité et la transparence sont sa marque de fabrique, le respect des règles une attitude revendicative constante. Le projet pour la transformation de l'école s'est affiné avec les années, avec l'appui de la recherche en éducation, au cours de stages, de colloques, de rencontres, et depuis 20 ans avec son université d'automne UDA.

Mais pour le Ministre BLANQUER la prescription est le mot d'ordre, et ce par deux types d'outils : les évaluations nationales d'une part, et les guides et vademecums d'autre part. A la différence des documents d'accompagnement des programmes précédents, les auteurs de ces guides sont anonymes et les guides donnent non pas à réfléchir sur sa pratique de classe mais indiquent « la bonne pratique ».

Le Ministre veut imposer les « fondamentaux » par ces « protocoles » dits « de référence ».

Pourtant les seuls textes officiels qui s'imposent à tou·tes sont les programmes !

Le Ministre cherche à dessaisir les enseignants de leur métier qui consiste pourtant à construire les situations d'apprentissage les mieux adaptées à leur contexte de classe pour enseigner les programmes.

Depuis 25 ans, la FSU-SNUipp considère que c'est à nous - professionnels de l'Education - d'être « MAITRES DE NOTRE PROFESSION ». Nous nous opposons à toutes les démarches infantilisantes et dévalorisantes : notre métier s'apprend et a besoin de la recherche pour répondre aux enjeux qui se posent au quotidien dans nos classes.

Afin de maintenir notre professionnalité et la renforcer, nous vous invitons à cette nouvelle réunion-débat sur la question centrale des enjeux que l'Ecole Maternelle avec **Christophe Joigneaux le samedi 4 décembre matin.**

UNE OFFENSIVE PROFESSIONNELLE: « MAITRES DE NOTRE PROFESSION! »







Christophe JOIGNEAUX

est professeur des universités Paris Est-Créteil, formateur à l'Inspe de Créteil , membre de l'équipe ESCOL et ancien professeur des écoles

« Entrée dans l'écrit pour la réussite scolaire et la lutte contre les inégalités »

Ecrit et réussite scolaire

Alors que notre ministre a tenté de s'attaquer à la maternelle pour en faire une sorte de pré-élémentaire ne faisant qu'accroitre les inégalités, Christophe Joigneau nous présentera les résultats de la recherche portant sur la relation entre l'entrée dans l'écrit et la réussite scolaire.

Il évoquera les pistes à privilégier pour entrer dans la lecture et dans l'écriture tout en luttant contre les inégalités sociales. Il abordera également le vaste sujet de la formation initiale.

Depuis presque cent ans et les travaux de Vygotski, de nombreuses recherches montrent qu'il existe une relation très forte entre les premières pratiques enfantines de l'écrit et les réussites scolaires. Parmi ces pratiques, ont été mises en avant celles qui permettent ou révèlent le développement de la conscience phonologique car cette dernière est fortement sollicitée par l'apprentissage du décodage. Où en est la recherche? L'enseignement visant seulement, ou trop précocement, à développer la conscience phonologique des plus jeunes élèves est -il une garantie pour assurer la réussite des apprentissages de la lecture de tous les élèves?



UNE OFFENSIVE PROFESSIONNELLE POUR L'ECOLE EN INDRE ET LOIRE





TOUS LES ANS PRES DE 700 COLLEGUES PARTCIPENT A NOS REUNIONS:

> AVEC INTERVENANTS
> SUR L'ACTUALITE
> SUR LE MOUVEMENT, LES
PROMOTIONS, LES PERMUTATIONS...

COMMENT PARTICIPER A NOS REUNIONS ET A CELLE DU 4 DEC

Les réunions sont un droit pour tout salarié (y compris les PES) et restent un moment privilégié pour s'informer et échanger. Elles sont ouvertes à tous, syndiqué.es ou non syndiqué.es .

Chaque enseignant.e du premier degré a le droit de participer à 3 demi-journées d'information syndicale par année scolaire (soit 9 heures en tout par année scolaire).

- Une des trois pourra se tenir sur le temps de présence devant élèves. Sur le temps élèves, il peut vous y être opposé "des nécessités de service". Contactez-nous dans ce cas-là.
- Pour les RIS effectuées hors temps de présence des élèves, la circulaire de 2014 indique que ce temps peut être récupéré sur les 108 h (hors APC).

Extrait des textes réglementaires :

Circulaire n° 2014-120 du 16-9-2014 "Dans le cadre de la réorganisation des obligations réglementaires de service des enseignants du premier degré, [...] les RIS ont vocation à s'imputer sur l'enveloppe des 108 heures consacrées par les enseignants à des activités autres que d'enseignement"

Les RIS peuvent donc être récupérées sur les 108 heures (animations pédagogiques, hors APC).

C'est bien entendu le/la collègue qui décide sur quoi il veut les récupérer.

Si vous souhaitez y participer (liste des RIS et des stages organisés par le SNUipp-FSU 37):

• vous déduirez ces heures de RIS des 18 heures réglementaires d'animation pédagogique (m@gistère compris), ou des 108h (sauf APC).

On peut déduire une RIS d'une animation pédagogique même si elles n'ont pas lieu en même temps.

Il n'y a réglementairement pas de distinction entre animations pédagogiques "obligatoires" ou "optionnelles".

3h peuvent être prises sur le temps devant élève (RIS le mercredi matin par exemple) : dans ce cas, vous devrez informer les parents d'élèves suffisamment à l'avance de votre absence ce jour-là.

Dans un cas comme dans l'autre, vous devez prévenir votre IEN de votre participation à une RIS 48h à l'avance.

Si vous travaillez à temps partiel, vous avez aussi droit à 9h de réunion d'information syndicale.

L'IEN n'a aucun pouvoir sur votre choix.

Si vous rencontrez un problème, contactez-nous immédiatement ! Vous trouverez des modèles de lettres sur notre site pour l'IEN de circonscription.

POUR LA REUNION-DEBAT DU 4 DEC 2021 INSCRIPTION A FAIRE SUR NOTRE SITE INTERNET

